FESTIVAL DES RONDES LYONNAISE 2019

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Les tournois fermés du festival des rondes lyonnaises sont organisés par Lyon Olympique Echecs du mardi 27 août au vendredi 30 août 2019.

Les tournois se déroulent 5 Place du Marché 69009 Lyon

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. En cas d'absence de document, l'arbitre donnera un classement estimé.

Article 2: Homologation

le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E), par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E) en **7 rondes**.

Les appariements informatisés se font au système Toutes Rondes sans aucune protection de club ou de famille.

Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par <u>le 88^{ème} Congrès de la FIDE</u> qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1^{er}janvier 2018.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 1h30 + 30 secondes par coup.

Article 4: Horaires

Ronde 1: 14h30 - Mardi 27 Ronde 3: 9h30 - Mercredi 28 Ronde 2: 14h30 - Mercredi 28 Ronde 4: 9h30 - Jeudi 29 Ronde 5: 14h30 - Jeudi 29 Ronde 6: 9h30 - Vendredi 30 Ronde 7: 14h30 - Vendredi 30

La remise des prix est prévue le vendredi 30 août 2019 à 19h30

Article 5: Inscription

Les droits d'inscription sont de 40 € pour les adultes, de 20 € pour les jeunes de moins de 20 ans. (48€ et 24€ après le 10/08/2019)

Un demi-tarif est appliqué pour les MF et la gratuité pour les GM et MI.

Mardi 27 Août 2019 :

Le pointage des participants a lieu de 13h30 à 14h le mardi 27 Août 2019

La clôture des inscriptions est fixée à 14h.

Article 6: Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le kashdan, Sonneborn-berger et performance

La liste des prix est affichée en annexe.

Les prix sont attribués en fonction du classement général après départage des ex-æquo.

Article 7 : Arbitrage

L'arbitre est : M. Philippe BRON - AFO1 (agréé Fide)

L'organisation est représentée par M. Christophe LEROY

L'arbitre est tenu de faire respecter les règlements. Les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre. L'arbitre est tenu de respecter la Charte des arbitres. Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs.

Article 8 : Comportement

- exclusion après 1 forfait

Un joueur absent sans en avoir notifié à l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le tournoi, sauf si les arguments sont recevables avant que les prochains appariements aient été publié.

- Conformément à l'article 11.3.2 des Règles du Jeu d'échecs de la FIDE, les appareils électroniques sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

En cours de jeu, il est interdit à un joueur de porter un tel appareil sur lui. L'infraction à cette règle entraîne la perte de la partie.

S'il est évident qu'un joueur utilise pendant sa partie, un tel équipement, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle
- avoir une attitude convenable,
- analyse et blitz interdits dans la salle de jeu,
- interdiction a un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie,
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans la zone de jeu
- signalement des abandons non justifies au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et a la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement écrit. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi

Article 9 : Commission d'appel

La commission d'appel est constituée de 3 membres.

Sa composition sera affichée en annexe.

Article 10 : Feuilles de Parties

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage.

Article 11 : Délai de forfait

Tout joueurs arrivant devant l'échiquier avec un retard de 60 minutes perdra la partie.

Article 12:

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'Arbitre : Philippe BRON

L'organisateur Christophe LEROY

Annexe 1: Liste des Prix

L'ensemble des prix sont attribués à la place, en appliquant les départages listés à l'article 6 du présent règlement.

Prix au classement général (total 740€) :

Tournoi principal qualificatif

1^{er} prix 250 € 2^e prix 150€ 3^e prix 80 €

Tournois A et B

1er prix 80 € 2e prix 50€ pour chaque tournoi

Annexe 2: Commission d'appel

Conformément à l'article 11.10 des Règles du Jeu de la FIDE, un joueur peut faire appel d'une décision de l'arbitre.

Cet appel devra être remis par écrit à l'arbitre au plus tard ¼ heure après la fin de la dernière partie de la ronde concernée.

La commission d'appel est composée des membres suivants :

Nicolas FAYEL Christophe LEROY Dominique NGUYEN-DINH